

ARRÊTÉ N°

Modifie l'arrêté n°20.06.14

Portant délégation de fonctions à Madame Marie-Pierre Parini Neuvième Adjointe

LE MAIRE DE LA TRINITÉ,

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, constatant l'élection de Madame Marie-Pierre Parini, en qualité de Neuvième Adjointe au Maire,

VU la délibération en date du 28 mai 2020, fixant le nombre d'Adjoints à neuf,

VU l'arrêté n°20.06.14 en date du 4 juin 2020, portant délégation de fonctions à Madame Marie-Pierre Parini, en sa qualité d'Adjointe au Maire en matière de **FESTIVITÉS : ANIMATION DU CENTRE-VILLE ET DES QUARTIERS, PATRIMOINE ET HISTOIRE**.

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de mettre à jour le présent arrêté.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°20.06.14 est abrogé.

Article 2 : Monsieur Ladislas Polski, Maire de la Ville de La Trinité, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à **Madame Marie-Pierre Parini**, en sa qualité de Neuvième Adjointe au Maire en matière de **FESTIVITÉS, D'ANIMATION DU CENTRE-VILLE ET DES QUARTIERS, DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE**.

Article 3 : La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Madame Marie-Pierre Parini.

Article 4 : Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature. Tous documents signés par Madame Marie-Pierre Parini, dans le cadre de la présente délégation de fonctions, seront signés comme suit :

« Madame Marie-Pierre Parini, Adjointe déléguée aux festivités, aux animations du centre-ville et des quartiers, au patrimoine et à l'histoire »

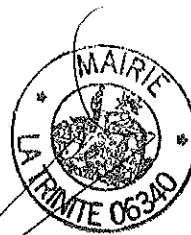
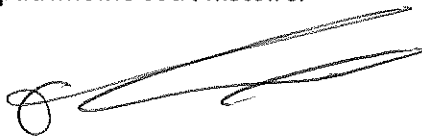
Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressée et transmis au contrôle de la légalité et à Monsieur le Trésorier.

Fait à LA TRINITE, le 30 NOV. 2023

Spécimen de signature

Madame Marie-Pierre Parini,
Adjointe déléguée aux festivités,
aux animations du centre-ville et des quartiers,
au patrimoine et à l'histoire.

Ladislav Polski,
Maire de La Trinité.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Notifié le 13 Dec 2023

Signature : 